Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260723-DEL202507023081-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **16 juillet 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, GUILLEMOT Marianne, LE TROUHER Erwan, LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, LE BADEZET Cédrick et CLÉQUIN Cindy (20H39).

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 81 – 23 07 2026

MISE A JOUR DU PCS - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame la maire présente à l'assemblée le Plan communal de sauvegarde validé le 27/06/2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

- le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives au Plan Communal de Sauvegarde ;
- le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 731-3 à L. 731-5 et R. 731-1 et suivants relatifs au Plan Communal de Sauvegarde ;
- le Plan Communal de Sauvegarde de la commune approuvé le 27/06/2024 ;

Considérant

Le renouvellement des membres du conseil municipal en date du 20/03/2026.

Que le Plan Communal de Sauvegarde constitue un outil opérationnel destiné à organiser l'alerte, l'information, la protection, le soutien et l'assistance de la population en cas d'événement majeur ;

Que ce document doit être régulièrement actualisé afin de tenir compte de l'évolution des risques, des moyens communaux, des coordonnées des intervenants et de l'organisation des services ;

Qu'une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde a été réalisée afin d'intégrer les modifications intervenues depuis sa précédente version.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à 15 Voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DÉCIDE :

Article 1

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260723-DEL202507023081-DE

D'approuver la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de **GUERN**, telle que proposée.

Article 2

De charger Madame la Maire de mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et de procéder à ses actualisations régulières, notamment en cas d'évolution des risques, des moyens de secours ou de l'organisation communale.

Article 3

D'autoriser Madame la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Le Plan Communal de Sauvegarde sera tenu à la disposition des autorités compétentes et des services concernés dans les conditions prévues par la réglementation.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne



